

**Group/1B/Insecticide**

**MALATHION  
500**

**INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**CONTENU NET : 10 LITRES**

**AGRICOLE**

Supprime les criquets (sauterelles), les pucerons, acariens (mites), altises et autres insectes.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.**

**GARANTIE:** Malathion 500 g/L

**No D'HOMOLOGATION** 5821

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué après la date d'expiration figurant sur l'étiquette du contenant.

**AVERTISSEMENT POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® M.D.

RC 944-0117

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** Le Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable est un insecticide d'usage général qui peut s'employer sur les légumes et les grandes cultures. Il agit au mieux quand on l'utilise à des températures supérieures à 20°C. Pour toute culture, il faut utiliser assez d'eau pour bien couvrir tout le feuillage. Consulter les autorités locales du ministère de l'Agriculture quant au moment propice aux traitements en vue d'obtenir les meilleurs résultats.

Le chiffre entre parenthèses après chaque culture donne le nombre de jours sans traitement avant la récolte. Ainsi, Blé (7) signifie qu'il ne faut pas récolter le blé moins de 7 jours après la pulvérisation.

### TABLE DES MATIÈRES

Grandes cultures	PASSER À LA Section 1	Dangers Environnementaux	PASSER À LA Section 8
Fourragères	PASSER À LA Section 2	Recommandations sur la Gestion de la Résistance	PASSER À LA Section 9
Légumes	PASSER À LA Section 3		
Plantes ornementales	PASSER À LA Section 4	Premiers Soins	PASSER À LA Section 10
Traitement de coffres vides	PASSER À LA Section 5	Renseignements Toxicologiques	PASSER À LA Section 11
Mode d'Emploi	PASSER À LA Section 6	Entreposage	PASSER À LA Section 12
Précautions	PASSER À LA Section 7	Élimination	PASSER À LA Section 13

### SECTION 1 Grandes Cultures

CATÉGORIE(S) D'UTILISATION	INSECTES	TAUX PAR HECTARE	DIRECTIVES
Blé (7), avoine (7), orge (7), seigle (7)	Puceron des céréales, puceron vert des graminées, ciron de la farine (hiver) légionnaire	1,5-2 litres	Pulvériser à fond. Par voie de terre ou par avion. Traiter dès l'apparition des vers. <b>No. Max. d'applications – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
Céréales (7), graminées (7), ou légumineuses cultivées pour le foin (7)	Criocère des céréales	550 mL-1,1 L	Traiter quand il y a 2 ou 3 larves par tige. Par voie de terre ou par avion. Pulvériser de façon à couvrir à fond. <b>No. Max. d'applications – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
	Criquets (sauterelles)	1,7 litre	
Lin (7)	Criquets (sauterelles)	1,1-1,7 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter de façon à couvrir à fond. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles. <b>No. Max. d'applications – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
Canola (Colza) (7)	Fausse teigne des crucifères (larves)	550 -850 mL	Par voie de terre ou par avion. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles. <b>No. Max. d'applications – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
	Altises	1,1 litre	
	Criquets (sauterelles)	1,1-1,7 L	
Lentilles (14)	Criquets (sauterelles)	1,7 L	Pulvériser à fond, par voie de terre ou par avion. <b>No. Max. d'applications – 2x/année</b>

			<b>Intervalle minimale – 7 jours</b> <b>Délai de Sécurité – 1 jour</b>
--	--	--	---

**PASSER À LA SECTION 6**

### SECTION 2 Fourragères

<b>CATÉGORIE(S) D'UTILISATION</b>	<b>INSECTES</b>	<b>TAUX PAR HECTARE</b>	<b>DIRECTIVES</b>
Mélicot (7)	Charançon du mélicot	1,4-2,5 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter les bordures de champs de mélicot de première année à la fin de l'été ou au début de l'automne. Retirer les animaux pendant la pulvérisation. <b>No. Max. d'applications – 2x/année</b> <b>Intervalle minimale – 14 jours</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
Luzerne (7)	Charançon postiche de la luzerne, sauterelles, punaises, cicadelle, pucerons, cercopes.	2-3 L	Par voie de terre ou par avion. Traiter quand 75% du feuillage présente des dégâts. Ne pas traiter la luzerne en fleurs. <b>No. Max. d'applications – 2 appl. par coupe, max. 4x par année</b> <b>Intervalle minimale – 14 jours</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>

**PASSER À LA SECTION 6**

### SECTION 3 Légumes

**NE PAS TRAITER LES LÉGUMES PAR VOIE AÉRIENNE**

<b>CATÉGORIE(S) D'UTILISATION</b>	<b>INSECTES</b>	<b>TAUX PAR HECTARE</b>	<b>DIRECTIVES</b>
Asperge (1)	Criocère de l'asperge	3 L	Pulvériser à fond. <b>No. Max. d'applications – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
Tomate (3), Pomme de terre (3)	Pucerons, cicadelle, mineuses, acariens (mites), chrysomèle rayée du concombre, doryphore de la pomme de terre	1,4-2 L	Pulvériser à fond. <b>Tomate - no. max. d'application - 4x/année; intervalle min de 7 jours</b> <b>Pomme de terre – no. Max. d'application - 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité – 12 heures</b>
Haricot (1), Betterave (7), Radis (7)	Coccinelle mexicaine du haricot, pucerons, acariens (mites), altises, Cicadelles	1,4-3 L	Pulvériser à fond. <b>Haricot - No. Max. d'applications – 2x/année; intervalle min. - 7 jours</b> <b>Bettrave, Radis – No. Max d'applications- 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité de 12 hrs - Radis</b> <b>Délai de Sécurité de 1 jour pour Haricot et Bettrave</b>
Navet (7), Carotte (7), Laitue	Pucerons, arpeuteuse du chou, piéride du chou,	1,4-3 L	Pulvériser à fond. Utiliser au moins 2 L pour les chrysomèle du concombre.

(pommée, en feuilles) (14), Concombre (3), Courge (3), Brocoli (3), Chou de Bruxelles (7), Chou (7), Aubergine (3)	tétraniques (mites), cicadelle, chrysomèle du concombre, altises		Pulvériser les concombres quand leur feuillage est sec. Répéter selon le besoin pour aubergine <b>jusqu'à un max de 4 applications/année avec un intervalle min de 7 jours.</b> <b>Délai de Sécurité – 12 hrs aubergine</b> <b>No. Max. d'applications pour les autres cultures – 1x/année</b> <b>Délai de Sécurité de 1 jour navet, carotte, laitue, courge, concombre</b> <b>Délai de Sécurité de 2 jours pour brocoli, chou de Bruxelles, chou</b>
--	---	--	---

**PASSER À LA SECTION 6**

#### **SECTION 4 Plantes ornementales**

NE PAS TRAITER LES PLANTES ORNEMENTALES PAR VOIE AÉRIENNE

<b>CATÉGORIE(S) D'UTILISATION</b>	<b>INSECTES</b>	<b>TAUX PAR HECTARE</b>	<b>DIRECTIVES</b>
Plantes ornementales (extérieurs)	Pucerons, chenille burcicoles, perce-pousse, punaise réticulée, cicadelles, mineuses, kermès, cochenilles (larves), tétranyques (mites), punaise terne, livrées, thrips	1,4-3 L	Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas traiter l'érable cramoisi. <b>Max d'appl. de 4x/année et un intervalle minimale de 10 jours</b> <b>Délai de Sécurité – 3 jours</b>

**PASSER À LA SECTION 6**

#### **SECTION 5 Traitement de coffres vides**

<b>CATÉGORIE(S) D'UTILISATION</b>	<b>INSECTES</b>	<b>DOSE</b>	<b>DIRECTIVES</b>
traitement des coffres vides	Tribolium brun de la farine, ciron de la farine, charançon des grains, cucujide roux, cucujide dentelé grains, pyrale indienne de la farine, petit perceur des céréales	250-300 mL par 5 litres d'eau pour 100 m <sup>2</sup>	Traiter de 2 à 4 semaines avant le remplissage. Répéter selon le besoin. Peut s'employer jusqu'à la veille de l'entreposage des grains.

**PASSER À LA SECTION 6**

#### **SECTION 6 MODE D'EMPLOI**

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **IL EST INTERDIT** de l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**ÉVITER** de contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences que créent les tourbillons en bout d'aile, la longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Directives de Mélange et Application**

**1.** Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation. **2.** Ajouter le Malathion 500. **3.** Finir de remplir le réservoir. **4.** Appliquer au moins 200 litres de solution par hectare en application terrestre, et un volume suffisant pour assurer une couverture uniforme. Les gros plants peuvent exiger de plus forts volumes, mais en évitant le ruissellement, dans l'application terrestre avec rampe. Pour les cultures de légumes et plantes ornementales, appliquer suffisamment d'eau pour couvrir uniformément et à fond. Demander aux services agronomiques de la province des précisions sur les volumes de solution à appliquer selon le besoin. **5.** Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

**Mises en garde concernant l'utilisation** : Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

**Précautions en cas d'application aérienne (pour les cultures de céréales, le canola (colza), les lentilles, méliot, luzerne et le lin seulement.)** : Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser des humains comme signaleur.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :** Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines de véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propres au produit :** Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (204) 233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes;

**Volume :** Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile. **Zones tampons :** Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.

### Zones Tampons

Les méthodes ou le matériel de pulvérisation suivants **NE NÉCESSITENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe et la rive sous le vent de l'habitat d'eau douce (lacs, cours d'eau, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible le plus près.

Méthode d'application	Culture	Profondeur de l'habitat d'eau douce		Profondeur de l'habitat marin ou estuarien		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Plantes céréalières (orge, avoine, blé, graminées et légumineuses cultivées pour le foin)	1	1	4	2	
	lin, canola (colza), tomate, pomme de terre, mélilot, concombre, aubergine, laitue, asperge, haricot, betterave, brocoli, chou de Bruxelles, chou, carotte, radis, courge, navet, luzerne, orge, avoine, seigle, blé, lentille, haricot	2	1	5	3	
Application par voie aérienne	Plantes céréalières (orge, avoine, blé, graminées et légumineuses)	Voilure fixe	15	5	125	30
		Voilure tournante	15	3	65	20

	cultivées pour le foin), lin, canola (colza)					
Lentille	Voilure fixe	20	5	150	35	
	Voilure tournante	15	5	75	25	
Mélilot	Voilure fixe	30	10	150	50	
	Voilure tournante	20	5	80	30	
Luzerne, orge, avoine, seigle, blé	Voilure fixe	45	10	175	70	
	Voilure tournante	25	10	95	40	

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes de chaque produit inclus dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi les zones indiquées sur les étiquettes de ces produits. Pulvériser le mélange en utilisant le calibre de gouttelette le plus grossier (selon la classification de l'ASAE) parmi les calibres précisés sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

## PASSER À LA SECTION 7

### SECTION 7 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Utilisation à l'extérieur, dans les aires résidentielles uniquement. On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées. Dangereux si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de pulvérisation ou la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond au savon et à l'eau la peau exposée au produit, après avoir utilisé du malathion. Avant de les porter à nouveau, nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas traiter les étables laitières. Ne pas appliquer aux pâturages pendant que les animaux laitiers y sont. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles y butinent. Éviter de contaminer quelque étendue d'eau. Laver avant de manger tout aliment traité. Ne pas appliquer aux yeux ni aux oreilles (sauf en onguent) ni au museau de l'animal. Ne pas conserver près des aliments pour les humains ou les animaux, des engrais et semences et produits analogues. Très toxique pour le poisson et les abeilles. Les préparations de concentré émulsifiable peuvent nuire aux jeunes cucurbitacées et à des plantes ornementales (crassule, houx, violette africaine, pétunia, genévriers de Sabin et de Canaert, fourgère de Boston, adiante et ptéridie).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**Équipement de Protection Individuelle :** Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le fonctionnement des pulvérisateurs à rampe d'aspersion.

### SECTION 8 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de

l'équipement ou l'élimination des déchets. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises. Ne pas traiter de plantes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en respectant une bande de végétation entre le site à traiter et la rive du plan d'eau.

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les zones où le sol est perméable (par exemple, sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

## **SECTION 9 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :** Dans la mesure du possible, alterner le Malathion 500 Insecticide en Concentré Émulsifiable ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

**PASSER À LA SECTION 10**

## **SECTION 10 PREMIERS SOINS**

**Ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire boire la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**Contact avec la peau et les vêtements :** Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**PASSER À LA SECTION 11**

## **SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**PASSER À LA SECTION 12**

## **SECTION 12 ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences,

des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration figurant sur l'étiquette du contenant.

### **SECTION 13 ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

**Groupe/1B/Insecticide**

**MALATHION  
500**

**INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**CONTENU NET : 10 LITRES**

**AGRICOLE**

Supprime les criquets (sauterelles) les pucerons, acariens (mites), altises et autres insectes.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.**

**GARANTIE: Malathion 500 g/L**

**No D'HOMOLOGATION 5821**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Date d'expiration : aaaa-mm-dd

Ce produit ne doit pas être vendu ou utilisé après la date d'expiration ci-dessus.

**AVERTISSEMENT POISON**

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9  
1-204-233-3461

® M.D.

RC 944-0117- 10 Litre

(L'étiquette derrière)

## MALATHION 500

### INSECTICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

#### AGRICOLE

Supprime les criquets (sauterelles) les pucerons, acariens (mites), altises, mouches domestiques et autres insectes.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI.**

**GARANTIE: Malathion 500 g/L**

**No D'HOMOLOGATION 5821**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

#### AVERTISSEMENT POISON

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Utilisation à l'extérieur, dans les aires résidentielles uniquement. On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées. Dangereux si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer la buée de pulvérisation ou la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver à fond au savon et à l'eau la peau exposée au produit, après avoir utilisé du malathion. Avant de les porter à nouveau, nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas traiter les étables laitières. Ne pas appliquer aux pâturages pendant que les animaux laitiers y sont. **NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles y butinent.** Éviter de contaminer quelque étendue d'eau. Laver avant de manger tout aliment traité. Ne pas appliquer aux yeux ni aux oreilles (sauf en onguent) ni au museau de l'animal. Ne pas conserver près des aliments pour les humains ou les animaux, des engrais et semences et produits analogues. Très toxique pour le poisson et les abeilles. Les préparations de concentré émulsifiable peuvent nuire aux jeunes cucurbitacées et à des plantes ornementales (crassule, houx, violette africaine, pétunia, genévriers de Sabin et de Canaert, fourgère de Boston, adiante et ptéridie).

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. **TOXIQUE** pour les oiseaux. **TOXIQUE** pour les abeilles exposées directement au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. Ne pas traiter de plantes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. **TOXIQUE** pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur

une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue. Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en respectant une bande de végétation entre le site à traiter et la rive du plan d'eau. L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les zones où le sol est perméable (par exemple, sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

**PREMIERS SOINS : Ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire boire la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. **Contact avec la peau et les vêtements :** Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. **Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. **Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**ENTREPOSAGE :** Éviter de contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration indiquée sur l'aire d'affichage principale.

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.